

RAPPROCHEMENTS ASSOCIATIFS : QUEL OUTIL JURIDIQUE POUR QUEL PROJET ?

Le secteur privé non lucratif doit résoudre de nombreuses problématiques : améliorer la réponse aux besoins des usagers et assurer la pérennité et le développement des activités dans un contexte de diminution des financements et de complexité réglementaire, renouveler et animer le bénévolat, et en particulier la gouvernance...

Le rapprochement entre structures privées non lucratives est une réponse puissante à ces problématiques, souvent fortement encouragée par les financeurs.

Pour se dérouler au mieux et répondre à l'utilité attendue, il doit être anticipé et préparé plutôt que subi, afin d'identifier clairement les objectifs, de bien choisir le ou les partenaires, et d'élaborer le schéma de rapprochement.

Cette formation a pour but d'apporter les éléments permettant d'identifier les objectifs d'un rapprochement et, en conséquence, l'outil juridique le plus adapté, et de donner des illustrations sur différents schémas de rapprochement, sur la base d'exemples pratiques et issus de l'expérience de terrain.

OBJECTIFS

- Identifier les paramètres déterminants pour le choix de la modalité de rapprochement
- S'approprier les spécificités de chaque mode de rapprochement
- Apprendre à élaborer un schéma de rapprochement et anticiper son évolution dans le temps

CONTENU

Selon quels critères choisir entre les différents modes de rapprochement ?

Le projet, son contenu et son évolution
 L'identité, les valeurs et le mode de gouvernance des parties prenantes
 Les aspects financiers, économiques et fiscaux
 Les aspects sociaux

Les outils juridiques du rapprochement

Le modèle conventionnel : mandat de gestion, convention de coopération, mutualisation
 La création d'une structure commune : association, groupement de coopération sanitaire ou sociale et médico-sociale, groupement d'intérêt économique, filialisation, création d'un groupe associatif, etc.
 La fusion et l'apport partiel d'actifs
 Chacun de ces outils sera abordé sous l'angle juridique, mais aussi sur les aspects sociaux et fiscaux.



13 février 2020



Metz



316 €
par personne



1 jour

01 53 98 95 03 – formation@fehpa.fr

Prérequis

Connaissances de base du secteur privé non lucratif et des structures sanitaires, sociales et médico-sociales

PUBLICS

- Présidents
- Administrateurs
- Directeurs généraux
- Directeurs d'associations ou de fondations

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Pédagogie interactive alternant :

- apports théoriques et méthodologiques
- apport d'exemples pratiques tirés de l'expérience
- échanges et mutualisation

INTERVENANTS

- Avocat spécialisé dans le secteur privé non lucratif